



Guide du CANDIDAT – LOCATAIRE

L'APPARTEMENT QUE VOUS VENEZ DE VISITER VOUS INTERESSE !

Voici les démarches à entreprendre auprès de notre service Gérance, ouvert sans interruption de 9 h. à 17 h. :

- remplir une fiche d'inscription,
- fournir une attestation de revenus ou les 3 dernières fiches de salaire, du preneur et du copreneur,
- copie d'une pièce d'identité du preneur et du copreneur,
- copie du permis de séjour du preneur et du copreneur, si non-ressortissant suisse,
- se procurer, à vos frais, **une attestation récente de l'Office des Poursuites et actes de défauts de biens** du preneur et du copreneur, (vous trouverez l'adresse de l'Office au dos de la présente) et nous fournir l'original.

La présentation de tous ces documents n'engage en rien notre agence si votre candidature n'est pas acceptée.

Si VOTRE CANDIDATURE EST ACCEPTEE, vous recevrez par courrier :

- un exemplaire du bail à signer par tous les titulaires à nous retourner de suite,
- une attestation pour l'établissement de la garantie bancaire,
- une fiche à remplir et à nous retourner pour la fourniture des plaquettes de la boîte aux lettres, de la porte palière et, éventuellement, de l'interphone,
- un bulletin de versement pour le paiement du premier mois de loyer et des frais annexes.

COMMENT OBTENIR LES CLES ?

Un "BON D'ENTREE" vous sera délivré à notre service Gérance pour autant que vous présentiez les trois documents suivants :

- le justificatif du paiement du premier mois de loyer et des frais annexes (récépissé postal ou bancaire),
- la garantie de loyer (quittance de la banque ou remise de la garantie),
- le bail signé par tous les titulaires.

Ce bon devra être remis, selon les cas, au concierge ou à notre service Gérance, afin que les clés vous soient délivrées au plus tard le jour de la date d'entrée en vigueur du bail.

NE PAS OUBLIER DE FAIRE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE AUPRES :

- de la Poste pour votre courrier,
- des Services Industriels pour le relevé des compteurs d'électricité et du gaz (formulaire d'annonce à disposition à l'accueil),
- des Télécom pour le téléphone (tél. 0800 800 800),
- de l'Office cantonal de la population,

et de contracter une assurance ménage et une assurance responsabilité civile.

**L'adresse de
l'Office des poursuites est la suivante :**

**Rue du Stand 46
Case postale 208
1211 Genève 9
Tél. 022 388 90 90
Fax 022 388 93 20**

Heure d'ouverture: 08h30 à 15h30 sans interruption